

Conditions générales de vente – Pension/garderie canine

Nicole PAGE EI / Cani Shanti

Siret 532 868 379 00037 / Code APE 9609Z / 9699G

Cani Shanti, pour une relation paisible et joyeuse avec votre poilu !

Article 1 : IDENTIFICATION ET VACCINATION

L'animal doit obligatoirement :

- être identifié (puce électronique ou tatouage) ;
- être à jour de ses vaccinations CHPPiL ;
- être vermifugé et traité contre les parasites externes (puces, tiques).

Le client s'engage à fournir **le carnet de vaccination** de l'animal le jour de son arrivée à la pension.

Nicole PAGE EI se réserve le droit de refuser un animal ne remplissant pas ces conditions.

Article 2 : CONDITIONS D'ACCEPTATION DE L'ANIMAL

Nicole PAGE EI se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal malade ou contagieux.

La structure étant familiale, tout chien présentant **un comportement agressif envers les humains et/ou ses congénères** pourra être refusé à l'entrée de la pension.

Les chiens ne pouvant rester seuls au domicile pendant une durée d'environ 2 heures sans aboiements persistants ne sont pas acceptés à la pension.

Une **rencontre préalable** avec l'animal est obligatoire pour toute première garde.

Article 3 : ALIMENTATION

La nourriture habituelle de l'animal doit être fournie par le client en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

En cas de quantité insuffisante, Nicole PAGE EI se réserve le droit d'acheter l'alimentation nécessaire. Les frais engagés seront intégralement refacturés au client.

Les mastications naturelles proposées quotidiennement à l'animal pendant son séjour sont fournies par Nicole PAGE EI et adaptées, dans la mesure du possible, à son profil et à ses besoins.

Article 4 : OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Les objets laissés avec l'animal (panier, jouets, couverture...) restent sous la responsabilité du client.

Nicole PAGE EI décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation de ces objets.

Article 5 : MALADIES ET ACCIDENTS

Le propriétaire s'engage à avertir Nicole PAGE EI de tout problème de santé, de comportement ou traitement vétérinaire propre à son animal.

En cas de maladie, accident ou blessure survenant durant le séjour, le propriétaire autorise Nicole PAGE EI à faire examiner et, si nécessaire, soigner l'animal par le vétérinaire désigné dans le contrat d'accueil signé lors de son arrivée. À défaut de désignation d'un autre vétérinaire par le propriétaire, le vétérinaire référent de Nicole PAGE EI est :

Dr Sabine RENOU – Clinique vétérinaire du Frémur
42 rue de la Roche Couverte 22550 HENANBIHEN
02 96 31 52 53

Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

Lors de son séjour, sauf indication contraire convenue avec le propriétaire, l'animal sera susceptible d'être mis en contact avec ses congénères. Le propriétaire accepte donc les risques qui peuvent en découler (morsure, griffure...), Nicole PAGE EI mettant tout en œuvre pour les prévenir.

Nicole PAGE EI ne saurait être tenue responsable d'une maladie, blessure ou affection dont l'origine est indépendante de son fait. En cas de signes suspects, elle s'engage à faire examiner l'animal par le vétérinaire désigné et à suivre les prescriptions médicales éventuellement établies.

Le propriétaire doit être assuré en responsabilité civile pour son animal. La mise en pension n'a pas pour effet de transférer au professionnel la responsabilité du propriétaire à l'égard des dommages causés par son animal.

Le propriétaire reste responsable des dommages éventuels causés par son animal durant le séjour au sein de la pension, conformément aux dispositions de l'article 1243 du Code civil.

Le propriétaire confie son animal en connaissance des conditions d'hébergement et de sortie de la pension, notamment du fait que l'animal peut être amené à évoluer en liberté dans un environnement sécurisé. En cas de fugue de l'animal, la responsabilité de Nicole PAGE EI ne pourra être engagée **qu'en cas de faute grave de sa part.**

Article 6 : DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal pendant son séjour, **une autopsie pourra être pratiquée** afin de déterminer les causes du décès.

Les frais d'autopsie, le compte rendu établi par le vétérinaire et l'attestation délivrée au propriétaire sont à la charge de celui-ci.

Tout animal âgé de plus de 12 ans ne sera pas autopsié, sauf demande expresse du déposant.

Article 7 : ABANDON DE L'ANIMAL

Dans le cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en informer Nicole PAGE EI dans les meilleurs délais.

Toute prolongation du séjour est soumise à l'accord préalable de Nicole PAGE EI, notamment en fonction de ses disponibilités, et entraîne la facturation de l'ensemble des frais relatifs à la poursuite du séjour.

En cas de non-reprise de l'animal à la date et à l'heure prévues au contrat, sans qu'une prolongation du séjour ait été expressément acceptée par Nicole PAGE EI, celle-ci prendra contact avec le propriétaire ou, à défaut, avec toute personne de confiance désignée par celui-ci afin de rechercher une solution.

En l'absence de solution permettant la reprise de l'animal, celui-ci ne pourra être maintenu en pension au-delà d'un délai de 2 jours suivant la date prévue au contrat. À l'issue de ce délai, Nicole PAGE EI pourra faire appel aux services compétents, notamment à une fourrière, conformément aux dispositions légales applicables.

L'ensemble des frais supplémentaires occasionnés par cette situation, notamment les frais de garde, de transport et de prise en charge de l'animal, restent à la charge du propriétaire.

Article 8 : FACTURATION

Le tarif journalier comprend l'hébergement ainsi que la prise en charge du chien dans son quotidien, en tenant compte de ses spécificités (alimentation, prise de médicaments si nécessaire, activités et sorties adaptées).

Les jours d'entrée et de sortie sont facturés quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ.

Il est rappelé que tous les frais vétérinaires (médicaux, chirurgicaux) engagés ainsi que les frais liés à une quantité insuffisante de nourriture fournie par le propriétaire sont à la charge de celui-ci.

Article 9 : RÉSERVATION ET CONDITIONS D'ANNULATION

Un acompte correspondant à 50 % du montant total du séjour est demandé au moment de la réservation.

En cas d'annulation du séjour :

- plus de 15 jours avant le début de la garde, l'acompte est intégralement restitué ;
- entre 15 et 8 jours avant le début de la garde, l'acompte reste acquis à Nicole PAGE EI ;
- moins de 8 jours avant le début de la garde, la totalité du séjour est due.

Toute annulation doit être signalée par écrit.

Toute réduction de la durée du séjour à l'initiative du propriétaire après le début de la garde ne donne lieu à aucun remboursement ni réduction du montant initialement convenu.

Article 10 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

Nicole PAGE EI s'engage à apporter tous les soins nécessaires au bien-être de l'animal et à respecter ses besoins et ses spécificités.

Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable en cas de maladie, blessure ou décès résultant de causes indépendantes de sa volonté, sous réserve des dispositions légales applicables en matière de responsabilité.

En cas de problème concernant l'animal, Nicole PAGE EI s'engage à en informer le propriétaire dans les meilleurs délais.

Nicole PAGE EI a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA (contrat n° 3323591804).

Pour exercer son activité, Mme Nicole PAGE est déclarée auprès de la Direction départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor (22), est titulaire de l'Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED) et a obtenu la certification n° RS6061 « Techniques modernes d'éducation et de modification comportementale canines ».

Article 11 : CONFIDENTIALITÉ – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles du client sont traitées dans le respect de la réglementation applicable, notamment du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les informations relatives au traitement des données personnelles, ainsi que les droits du client et les modalités d'exercice de ces droits, sont détaillés dans les mentions légales et la politique de confidentialité disponibles sur le site internet de Cani Shanti : <https://canishanti.com/mentions-legales>

Article 12 : MÉDIATION – RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, après réclamation écrite préalable auprès de Nicole PAGE EI et après échec d'une résolution amiable, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Nicole PAGE EI : ANM Conso.

Site : <https://www.anm-conso.com>

Adresse : 2 rue de Colmar 94300 Vincennes

Article 13 : AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Le client autorise Nicole PAGE EI à prendre des photographies et/ou des vidéos de son chien pendant son séjour à la pension.

Ces images pourront être utilisées à des fins professionnelles sur les réseaux sociaux, le site internet ou tout autre support de communication de Cani Shanti, dans le respect de la confidentialité et sans mentionner le nom du client sans son accord explicite.

Cette autorisation est facultative. Si le client ne souhaite pas que des images de son chien soient utilisées, il doit le signaler par écrit avant le début de la prestation.

Article 14 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La signature du devis, la réservation en ligne et/ou le règlement de la prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Document mis à jour le 30 septembre 2026

Nicole PAGE EI / Cani Shanti

6 Le Pont Barre

22550 Pléboulle